

CCAS

## Conseil d'Administration du 20 février 2024

Text

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno BEUZIT, Vice-Président du CCAS.

**Etaient présents** : M.BEUZIT - Mme CORNEC- M.SALMON - M.COSSON - Mme PASCO - Mme REY - Mme BOULIN - Mme ORAIN-GROVALET - Mme GALLERNE - Mme SOLAMI - Mme PESTEL - Mme FLOC'H

**Etaient absents excusés** : M. MOULIN (pouvoir M. BEUZIT) - Mme BARTEAU - M. PERROT (pouvoir M.SALMON) - M.DUBRUNFAUT (pouvoir Mme BOULIN) - Mme EL AMAOUI

**Participaient également à la réunion** : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Claudie GICQUEL - Danièle BURLOT - Elisabeth COLIN - Laurence SAMMURI

o o o o o o o o o o o o o o o o

### **DB2024/04 CENTRE SOCIAL - Signature de la convention avec Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor**

Afin de réduire la fracture numérique et accompagner les habitants de Ploufragan pour la réalisation de leurs démarches administratives en ligne mais aussi de favoriser leur autonomie, le CCAS de Ploufragan a décidé de conclure en octobre 2019, une convention de partenariat avec l'association « Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor ». Ainsi, cette association met à disposition du Centre social, une demi-journée par semaine, un médiateur numérique, excepté lors des périodes de fermeture de la structure et des congés de la personne, afin d'accompagner les personnes.

Pour l'année 2024, Il est proposé de renouveler le partenariat, soit **46 permanences** au maximum et un coût lui aussi maximal **de 6 000 €**.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**-VALIDE** les termes de la convention,

**-AUTORISE** le Président du CCAS, à signer la convention.

Le Vice-Président

  
**Bruno BEUZIT**

